

Campagne d'éducation sur les plantes exotiques envahissantes utilisées en horticulture

*Cet article a été réalisé grâce à la contribution financière du
Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes d'Environnement Canada*

Jardiner tout en protégeant les milieux humides !

Au pays, l'horticulture est encore aujourd'hui l'un des vecteurs importants de l'introduction de plantes exotiques envahissantes. Échappées des jardins, certaines espèces colonisent abondamment les milieux humides



environnants. La dissémination des semences ou des fragments de plantes se fait par le vent, l'eau, les animaux mais aussi par les horticulteurs eux-mêmes. Ne se doutant pas des impacts sur la flore indigène, les jardiniers contribuent, malgré eux, à propager ces plantes en les multipliant ou en disposant des spécimens sans précaution dans la nature.



Les impacts des plantes envahissantes sont multiples :

- 1) en remplaçant les espèces indigènes, elles appauvrissent grandement la diversité végétale;
- 2) en modifiant l'habitat, elles affectent directement la faune locale;
- 3) elles nuisent à la navigation et à l'usage des lieux à des fins récréatives;
- 4) elles entraînent des pertes économiques élevées car leur contrôle et la restauration des milieux sont très coûteux.



Huit espèces particulièrement agressives retiennent l'attention : la châtaigne d'eau, la renouée japonaise, le butome à ombelle, la salicaire commune, l'hydrocharide grenouillette, l'alpiste roseau, le roseau commun (phragmite) et le myriophylle à épi.



le butome à ombelle, la salicaire commune, l'hydrocharide grenouillette, l'alpiste roseau, le roseau commun (phragmite) et le myriophylle à épi. Afin de protéger les milieux humides, il est préférable d'éviter d'acheter, de transplanter et de multiplier ces plantes. Si vous choisissez de les éliminer de votre jardin, assurez-vous d'en disposer de manière définitive (par séchage ou en les brûlant).



Ouvrez l'œil !

Voici les conseils généraux :

- 1) évitez de transplanter ces espèces dans les jardins ou dans les aquariums;
- 2) éliminez ou contrôlez ces plantes. La coupe et la récolte répétées peuvent limiter leur croissance mais risquent de les propager en multipliant les fragments ou en dispersant les graines. Si vous tentez de vous en débarrasser, assurez-vous de tout prélever (tiges inflorescences, racines). Ne les jetez pas dans la nature et redoublez de prudence si vous habitez près d'un cours d'eau;
- 3) évitez de composter ces plantes à la maison, il est préférable d'en disposer de manière définitive par le séchage (tiges), la chaleur intense ou le feu (racines, rhizomes, inflorescences, graines);
- 4) choisissez et cultivez des espèces non envahissantes;
- 5) vérifiez et nettoyez la machinerie (excavatrice, tondeuse, machinerie agricole) après être intervenu dans un secteur infesté;





6) de plus, si vous circulez sur ou en bordure des plans d'eau, n'oubliez pas de nettoyer canots, bateaux, moteurs, remorques et véhicules tout terrain avant de changer de plan d'eau;

7) d'autres espèces frappent à nos portes... soyez vigilant !

Procurez-vous des documents en couleurs et des suggestions de remplacement pour chacune de ces plantes aux Services techniques et travaux publics de la Ville de Rosemère. Consultez l'éco-conseiller de la Ville, au 450 621-3500, poste 3305, si vous croyez avoir chez vous des plantes envahissantes desquelles vous souhaitez vous défaire.

Infos :

Nature-Action Québec, 450 536-0422, www.nature-action.qc.ca, scotenaq@bellnet.ca
120, rue Ledoux, Beloeil (Qc) J3G 0A4

Union Saint-Laurent Grands lacs, 514 396-3333, www.glu.org, usgl@glu.org
3388, rue Adam, Montréal (Qc) H1W 1Y1